

# PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE



## Sommaire

1. Porteurs du projet ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 1.1. Durée du projet ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 1.2. Commune ou EPCI porteur du projet ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 1.3. La coordination du projet ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 1.4. Maire ou président d'EPCI signataire de la convention ..... Erreur ! Signet non défini.
2. Territoire et école(s) concernée(s) ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 2.1. Etablissement(s) scolaire(s) ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 2.2. Accueil de loisirs concerné ..... Erreur ! Signet non défini.
3. Pilotage et coordination ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 3.1. Composition et fonctionnement du comité de pilotage ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 3.1. Délégation de la coordination du PEdT ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 3.2. Date et durée de la convention formalisant la délégation .. Erreur ! Signet non défini.
  - 3.3. Référent ILEP ..... Erreur ! Signet non défini.
4. Objectifs et moyens ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 4.1. Partenariat et dialogue entre les différents acteurs ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 4.2. Objectifs éducatifs du « Plan mercredi » partagés par les partenaires Erreur ! Signet non défini.
  - 4.3. Locaux et installations utilisés ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 4.4. Modalités de suivi et d'évaluation du projet ..... Erreur ! Signet non défini.
5. Organisation ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 5.1. Délégation de l'organisation de l'accueil de loisirs ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 5.2. Les différents temps d'accueil ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 5.2.1. Accueils du mercredi ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 5.2.2. L'organisation des mercredis au regard de la charte de qualité « Plan Mercredi » Erreur ! Signet non défini.
  - 5.3. Temps périscolaires des jours d'école (accueils du matin et du soir, études, pause méridienne) ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 5.3.1. Les horaires ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 5.3.2. Organisation des activités périscolaires, hors mercredi Erreur ! Signet non défini.
  - 5.4. Participation financière ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 5.4.1. Tarifs maximums : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi ..... Erreur ! Signet non défini.
    - 5.4.2. Tarifs maximums : Mercredi ..... Erreur ! Signet non défini.
6. Les activités ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 6.1. Types d'activités proposées aux enfants le mercredi ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 6.2. Plannings d'activités (exemple) ..... Erreur ! Signet non défini.
  - 6.3. Axes du projet académique à prendre en compte dans le cadre des activités . Erreur !

**Signet non défini.**

6.4. Modalité de participation des enfants selon les activités... **Erreur ! Signet non défini.**

6.5. Intervenants assurant la prise en charge des activités : ..... **Erreur ! Signet non défini.**

6.6. Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :**Erreur ! Signet non défini.**

## **Porteurs du projet**

### **Durée du projet**

Le projet « Plan Mercredi », élaboré dans le cadre du PEdT s'étend à compter

### **Commune ou EPCI porteur du projet**

La commune de Lachapelle-Saint-Pierre est porteuse du projet « Plan Mercredi ».

### **La coordination du projet**

La coordination du projet est assurée par l'association ILEP, représentée par M. Jérôme Fournier,

Contact mail : [jerome.fournier@ilep-picardie.com](mailto:jerome.fournier@ilep-picardie.com)

Contact ILEP : [siege@ilep-picardie.com](mailto:siege@ilep-picardie.com)

### **Maire ou président d'EPCI signataire de la convention**

Le maire de la commune de Lachapelle-Saint-Pierre est M. Poulet

## **Territoire et école(s) concernée(s)**

### **Établissement(s) scolaire(s)**

*Nom* : École primaire publique

*Adresse* : 150 rue de Chambly 60730 LACHAPELLE ST PIERRE

## Accueil de loisirs concerné

**Nom : ACM-Lachapelle St Pierre**

**Adresse : 150, rue de Chambly 60730 Lachapelle-Saint-Pierre**

**Tel : 03.44.07.19.94**

**Mail : acm.lachapellestpierre@ilep-picardie.com**

## Pilotage et coordination

### Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le comité de pilotage sera composé comme suit :

- Le maire de la commune
- Les élus (adjoint au maire ou conseillers municipaux) chargés des affaires scolaires, périscolaires et extra scolaires.
- La direction de l'école de la commune intégrée au dispositif par l'intermédiaire de sa directrice.
- Un membre de l'association ILEP, gestionnaire de l'accueil de loisirs, représentée par le coordinateur de territoire ou un membre de la direction.
- La direction de l'Accueil Collectif de Mineurs intégré(s) au dispositif par l'intermédiaire de son directeur ou sa directrice
- Les présidents/es d'associations intégré(e)s au dispositif
- Les représentants des parents d'élèves volontaires élus au conseil d'école, et/ou un collège de parents volontaires, utilisateurs de l'accueil de loisirs dont les enfants sont scolarisés dans l'/les école(s) intégrée(s) au dispositif.

Le comité de pilotage est présidé par le maire de la commune. Pour les réunions, ce dernier peut se faire représenter par un adjoint.

Le comité de pilotage se réunira au moins 2 fois sur la durée d'une année scolaire sur les périodes suivantes :

- Réunion de rentrée (septembre)
- Réunion de bilan annuel (juin)

Les membres de la commission seront convoqués sous 20 jours avec un ordre du jour. Ce dernier pourra être annexé sur proposition d'un membre de la commission, avec accord préalable du maire.

Des réunions complémentaires peuvent être organisées si besoin. Ces dernières sont organisées sur les mêmes modalités que les réunions obligatoires

Un compte rendu de réunion sera préparé par le/la coordinateur/trice désigné à l'article 3.3. Il sera diffusé par voie d'affichage dans les espaces réservés (école, accueil de loisirs), disponible sur internet (portail Familles, site de la commune, site de l'école).

Le comité de pilotage est chargé d'impulser, de coordonner, d'évaluer les actions en direction de l'Enfance et de la Jeunesse sur le territoire. Il est fédéré autour d'objectifs partagés, qui s'appuient sur la charte de qualité du plan Mercredi, avec une logique de complémentarité des différents temps des enfants, une exigence de partage et de mutualisation, et la volonté de trouver un équilibre entre les contraintes de l'ensemble des acteurs (élus, professionnels, familles et enfants).

## Délégation de la coordination du PEdT

La municipalité de Lachapelle-Saint-Pierre a délégué la coordination du PEdT à l'association ILEP, gestionnaire de l'accueil de loisirs.

### **Association ILEP**

Adresse : **39, Rue du Pré Martinet 60000 BEAUVAIS**

Tel : **03.44.05.92.53**

Mail : [siege@ilep-picardie.com](mailto:siege@ilep-picardie.com)

## Date et durée de la convention formalisant la délégation

La durée de la convention de coordination est fixée à compter du au

La municipalité de Lachapelle-Saint-Pierre a finalisé la délégation de la coordination du PEDT par avenant au contrat la liant à l'association ILEP pour la gestion des accueils pour la gestion de l'accueil de loisirs.

### **Référent ILEP**

Référent PEDT ILEP : [julien.gadret@ilep-picardie.com](mailto:julien.gadret@ilep-picardie.com)

Coordinateur/trice de territoire : M. Jérôme Fournier

## Objectifs et moyens

## Partenariat et dialogue entre les différents acteurs.

### Les partenaires du PEdT

- L'accueil de loisirs et son équipe
- L'école et l'équipe enseignante
- Les représentants des parents d'enfants.
- Les associations du village
- Les intervenants viennent compléter chaque année les activités de la structure, les mercredis.

L'ILEP travaille avec un réseau d'intervenants qui proposent de nombreuses activités en complément de ce que l'équipe de la structure a la capacité de mener.

- Initiations et stages sportifs
- Activités culturelles
- Activités d'Expression

Les associations du territoire sont également mises à contribution dans le cadre des projets menés et participent à la diversité des activités proposées aux enfants.

## Objectifs éducatifs du « Plan mercredi » partagés par les partenaires

### *Favoriser la complémentarité éducative*

- En appuyant les projets d'actions péri et extrascolaires sur le socle commun de compétences afin de diversifier les situations d'apprentissage pour les enfants et de favoriser les échanges entre tous les acteurs éducatifs (école, associations, parents, etc.).

#### **Pour rappel :**

Le socle est organisé en 5 domaines :

- les langages pour penser et communiquer,
  - les méthodes et outils pour apprendre,
  - la formation de la personne et du citoyen,
  - l'observation et la compréhension du monde,
  - les représentations du monde et l'activité humaine
- Par la mise en œuvre de fonctionnements concertés entre l'école et l'accueil de loisirs, notamment afin de favoriser les temps de transferts d'enfants (matin, midi, soir), mais également d'assurer, dans toutes les situations qui le nécessitent, la cohérence des règles liées à l'utilisation d'espaces communs.  
Le rythme de l'enfant est au cœur des réflexions menées et en prenant soin d'y intégrer les remarques des familles.
  - En outre, les temps d'accueil péri et extra-scolaire doivent faciliter l'accès à la culture, au sport, en favorisant l'aspect ludique des actions, sans en réduire l'ambition éducative. Les activités s'inscrivent dans un cadre collectif et permettent l'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire qui contribue à l'éducation de l'enfant en qualité de citoyen.

*Favoriser la diversité, la qualité des activités proposées en s'appuyant sur les besoins et les attentes des enfants.*

**Pour les activités**

- En s'appuyant sur les compétences des professionnels, des associations locales, des bénévoles.
- En garantissant l'alternance des types d'activités (sportives, culturelles, artistiques) sur chaque journée type (jour d'école, mercredi)
- En travaillant les activités sous forme de cycle ou thème, se terminant par la mise en valeur de celles-ci (manifestation, exposition, sortie)
- Par une évaluation qualitative et quantitative régulière

**Pour les besoins et l'attente des enfants**

- Par la prise en compte des besoins de chaque tranche d'âges (3-5 ans, 6-9 ans, 10-13 ans) dans la conception des activités
- En incluant aux temps d'accueil, des temps de dialogues et d'évaluations réguliers avec les enfants (bilan de fin de journée, évaluation de l'activité, cahier de doléances, comité d'enfants).

Les niveaux de participation sont définis comme suit et sont choisis en fonction des capacités des enfants :

- La présence, consommation de services ou d'activités ;
- L'implication dans une instance d'information et de consultation.
- La contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif ;
- La collaboration « permanente » et la prise de responsabilité.

**Inclusion et accessibilité de tous les publics**

- Par une prise en charge individualisée des familles et enfants, chaque année ou à l'inscription de l'enfant.
- En travaillant à des outils de communication adaptés à tous
- Par la formation continue des personnels à la prise en charge des publics à besoins spécifiques

**Inscrire le projet sur le territoire, créer des partenariats locaux**

- En permettant aux enfants de découvrir, à travers les projets, le patrimoine et l'histoire locale.
- En travaillant à des rencontres et projets avec d'autres structures ou écoles du territoire
- En valorisant les initiatives et associations locales

## Locaux et installations utilisés

Salle d'activités péri et extrascolaire, Dortoir de l'école Bibliothèque / multimédia.

## Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Les modalités de suivi sont définies comme suit :

Le comité de pilotage est chargé d'évaluer les actions mises en place dans le cadre du plan Mercredi.

Les réunions programmées permettent d'établir un bilan intermédiaire de la période écoulée.

Le comité s'attachera à évaluer les actions et projets mis en place au regard des objectifs fixés en prenant en compte les indicateurs suivants :

- Le programme prévu / le programme réalisé
- Les retours des enfants et des familles
- Les retours des professionnels (animateurs, intervenants, enseignants)
- Les données de fréquentation

Le coordinateur du projet est chargé de collecter l'ensemble des données nécessaires à l'établissement des bilans et de les présenter pour le comité de pilotage.

## Organisation

### Délégation de l'organisation de l'accueil de loisirs

La gestion de l'accueil de loisirs est déléguée à l'association ILEP dans le cadre d'un contrat avec la municipalité qui comprend l'organisation des accueils suivants :

- Les accueils périscolaires : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
- Les petites vacances scolaires : Vacances de Février 1ère semaine, Vacances de Pâques 1ère semaine, Vacances d'Automne 1ère semaine, Fermé Vacances de Noël
- L'été : Mois de Juillet complet, Fermé Août

L'accueil de loisirs est déclaré à la SDJES de l'Oise. L'habilitation de l'accueil de loisirs est renouvelée chaque année.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de la CAF (CTG)

L'association ILEP est chargée de l'ensemble de l'organisation des accueils selon les modalités suivantes :

- Dans le cadre du Plan mercredi, l'élaboration du PEDT, son suivi et son évaluation, en concertation avec les élus du syndicat
- L'élaboration du projet éducatif et du projet pédagogique, répondant aux exigences réglementaires des différents partenaires (, PMI, CAF, etc.)
- La gestion des installations, équipements, mobilier et matériel
- L'achat et le renouvellement du matériel pédagogique en cohérence avec le projet pédagogique

- La préparation et l'organisation des activités pour chacun des services, et, adaptées au public accueilli, en collaboration avec le public concerné (notamment le public jeunes) les équipes enseignantes et l'ensemble des acteurs locaux.
- L'établissement et la diffusion, après validation par la municipalité, des supports de communication destinés aux familles et aux jeunes relatifs aux modalités de fonctionnement de l'accueil périscolaire (matin, midi, soir et mercredi), de l'accueil extrascolaire et de la restauration scolaire, aux activités proposées et aux tarifs retenus.
- L'organisation de réunions d'information pour les familles et d'évaluation trimestrielle en présence de représentants de la commune.
- L'encadrement et l'animation des activités proposées par du personnel disposant des compétences et des qualifications requises.
- La gestion du personnel incluant la mise en place d'un encadrement de qualité, la formation et la rémunération du personnel (y compris les agents municipaux mis à disposition par la collectivité AVEC la gestion mais HORS rémunération qui reste à la charge de la commune).
- L'obtention auprès des services compétents des agréments réglementaires.
- Les démarches préalables à l'obtention par le prestataire d'aides spécifiques et de subventions auprès des organismes concernés (C.A.F, etc...).
- La préparation des budgets prévisionnels et comptes de résultats.
- La gestion des inscriptions et le suivi de la fréquentation des activités.
- La facturation et la perception du prix des activités, le contrôle des encaissements. Les recettes seront alors transmises au régisseur titulaire pour dépôt en perception.
- Les relations avec les familles et l'établissement des attestations de présence.
- L'établissement d'un bilan quantitatif et qualitatif écrit des activités dans les délais imposés par les partenaires financiers, notamment la CAF.

## Les différents temps d'accueil

### Accueils du mercredi

#### Le mercredi :

L'accueil du mercredi se déroule sur toute la journée sur les horaires suivants :

- Accueil à la journée : 7h00-19h00

L'accueil est possible avec ou sans le repas, à la journée ou à la demi-journée.

- Matin (repas possible) : 7h00-12h00
- Après-midi (repas possible) : 14h00-19h00

### L'organisation des mercredis au regard de la charte de qualité « Plan Mercredi »

Bien que le mercredi soit désormais considéré comme un accueil périscolaire, le travail de réflexion pour harmoniser l'ensemble des accueils (périscolaires et mercredi) est présent. L'organisation de

chaque accueil a été adapté pour répondre aux besoins des enfants et des familles à partir d'un état des lieux prenant en compte les éléments suivants :

- L'âge et les capacités des enfants
- Le type d'accueil (Matin, Midi, Soir, Journée)
- Les contraintes organisationnelles (locaux, transfert d'enfants, etc.)
- Les activités à mettre en place au regard des objectifs de qualité fixés

En outre, l'organisation du mercredi répond aux engagements fixés par la charte de qualité du « Plan Mercredi » qui sont déclinés avec précision dans le projet pédagogique de la structure et la charte de qualité de l'organisateur en direction des enfants et de leurs familles, et notamment :

#### *Pour favoriser la complémentarité éducative*

##### *Une équipe d'animation stable*

L'équipe d'encadrants qui travaille le mercredi est la même que celle qui travaille les autres jours de semaine. Cette organisation présente l'avantage de proposer des contrats horaires suffisants pour fidéliser l'équipe et éviter les trop nombreux changements de personnel.

##### *Elaboration de projets communs et régulation*

Les deux équipes peuvent initier des projets communs pendant les comités de pilotage et présenter les projets d'établissement (projet d'école et projet pédagogique). Elles évoquent les difficultés de fonctionnement rencontrées.

Les équipes échangent sur les complémentarités possibles, les pistes d'actions (manifestations, séjours ou classes découverte, sorties, etc.) à partir des compétences visées dans le socle commun.

#### *Pour « favoriser la diversité, la qualité des activités proposées en s'appuyant sur les besoins et les attentes des enfants »*

Les activités proposées au sein de l'accueil de loisirs sont travaillées comme suit :

- Un projet pédagogique réactualisé chaque année qui détermine avec précision les objectifs et modalités de chaque accueil
- Des projets de cycle, programmés sur des périodes de 3 à 6 mois sur les mercredis dont le contenu est développé pour que les enfants découvrent, de façon ludique, un thème.
- Un ruban pédagogique sur lequel apparaît les types d'activités qui sont proposés, afin de garantir une alternance entre ceux-ci (sorties, intervenants, activités manuelles, sportives, culturelles, etc.).
- Au moins deux temps forts organisés sur l'année pour mettre en valeur les projets de cycle.

- Un budget annuel, voté par la commune, qui comprend un certain nombre de prestations (sorties, inter centres, intervenants) que l'ILEP est tenue d'organiser.

#### *Les critères à respecter pour la préparation des activités (mercredi et activités périscolaires)*

Des activités adaptées à l'âge des enfants en terme

- de durée (temps d'activités pour l'enfant)
- de lieux (intérieur/extérieur)
- de supports
- de diversité et d'innovation (changement régulier de support d'activités)

#### *Les intervenants extérieurs*

Les intervenants extérieurs sont intégrés à l'accueil de loisirs en fonction du projet de cycle prévu.

L'intervenant apporte à la structure des activités qui ne font pas partie des compétences de l'équipe. Il peut être utilisé pour encadrer un groupe d'enfants seul à la condition que l'équipe garantisse le bien-être des enfants et le bon déroulement de l'activité.

#### *Manifestations de la structure*

La mise en valeur des activités réalisées par les enfants est un point essentiel de l'activité de la structure. La manifestation est préparée en amont afin de permettre aux familles de se libérer pour venir mais aussi afin de proposer une action de qualité.

Le nombre et la fréquence varient en fonction de la taille de la structure mais au moins deux manifestations sont organisées par an.

L'ILEP dispose d'une régie d'équipements très fournie pour aider à la mise en place des manifestations.

#### *Pour l'inclusion et l'accessibilité de tous les publics*

##### *Public à besoins spécifiques*

A l'inscription et à la réinscription des enfants, le dossier d'inscription comprend la possibilité de signaler un besoin particulier (handicap, allergie alimentaire, etc.).

Le cas échéant, les conditions de prise en charge de l'enfant sont écrites dans un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ou un PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) qui intègre avec précision les informations nécessaires à l'équipe concernant sa santé.

Cela se traduit comme suit :

##### *Pour la famille, à l'inscription*

- Un temps de rencontre annuel obligatoire avec les parties concernées (famille, enfant, direction).
- Selon la complexité des problématiques à traiter, plusieurs rencontres peuvent être

- programmées et étayées avec des professionnelles ou des élus (éducateur, médecin, etc.).
- Le PAI est signé par la famille et le directeur de la structure, il est renouvelé chaque année.

#### *Pour l'enfant, pendant les accueils*

- L'équipe d'animation intègre à son organisation les procédures liées à l'accueil des enfants à besoins spécifiques qu'elles concernent les aspects alimentaires (ex : allergie) ou pédagogiques (adaptation du programme d'activités)
- L'équipe prévoit des possibilités de modulation de l'activité (durée, difficulté, variantes)
- Un travail est mené en direction de l'ensemble des enfants pour expliquer le handicap ou la spécificité et favoriser l'intégration.

#### *Pour l'équipe, par un travail de formation*

- Le plan de formation de l'équipe de l'accueil de loisirs intègre la possibilité de suivre des formations autour du handicap.

Pour les publics à besoins spécifiques, l'ILEP travaille en partenariat avec les PEP Grand Oise afin de bénéficier d'un appui de spécialistes pour faciliter l'intégration des enfants concernés au sein de ses centres.

Les professionnels des PEP agissent à plusieurs niveaux :

- En amont, pour préparer avec l'équipe, la venue de l'enfant et les éventuels aménagements
- Au moment des rencontres avec les familles, en qualité de médiateur
- Pour de la formation
- Pour de l'évaluation (détection de troubles du comportement), avec l'accord des familles.

#### *Accessibilité tarifaire, modularité des accueils*

Les tarifs de l'ensemble des accueils sont calculés à partir des barèmes de la CAF de l'Oise. Ces tarifs sont progressifs en fonction des ressources et du nombre d'enfants du foyer.

Les conditions de réservation sont souples (réservation/annulation possible à 24h), elle permet aux familles d'utiliser les accueils au plus juste de leur besoin.

Pour le mercredi, la possibilité de venir en demi-journée avec ou sans repas, permet que les enfants se reposent le matin ou qu'ils aient une activité différente l'après-midi (club sportif, activité musicale, etc.). Et, à condition d'un effectif suffisant, et même si les enfants sont inscrits à la journée, la structure conventionne avec le club ou l'association pour que les enfants puissent participer à leur séance.

Les familles ne remplissent **qu'un dossier d'inscription** pour tous les accueils (périscolaires et extra scolaires). Ce dernier est remis à jour chaque année.

### *Des projets qui s'appuient sur les richesses du territoire*

L'accueil de loisirs organise des sorties dans le cadre des projets mis en place, les mercredis.

Des sorties adaptées à l'âge des enfants en terme

- de durée (temps d'activités pour l'enfant)
- de rapport temps de trajet/temps d'activités
- de qualité d'accueil (lieu de repli, sanitaires adaptés, lieu de pique-nique)
- de diversité et d'innovation (activités inhabituelles)

A cet effet, un catalogue de lieux de sortie validés par l'ILEP est à disposition des équipes.

Le patrimoine et l'environnement proche sont régulièrement mis en valeur par le choix des lieux mais aussi avec l'organisation de journée inter centre en permettant aux enfants de se rendre sur des communes avoisinantes et de rencontrer d'autres enfants.

### *Partenariat avec des associations d'éducation populaire, sportives, socio culturelles, des établissements culturels, des sites naturels*

L'accueil de loisirs bénéficie en premier lieu des partenariats privilégiés de l'association ILEP :

- Ligue de l'Enseignement et CEMEA : Formation des équipes (formation professionnelle et volontaire)
- UFOLEP : Animations sportives
- ASCA : Animations et sorties culturelles
- Ainsi que toutes les associations du territoire

### *Implication des habitants dans les projets pédagogiques et rôle pivot de l'organisation des loisirs avec d'autres structures socio-culturelles et sportives.*

Cet objectif est lié au contenu des projets proposés par l'école ou l'accueil de loisirs, notamment dans la mise en œuvre des temps forts. A ce titre, la kermesse de l'école ou les manifestations organisées par l'accueil de loisirs sont mobilisateurs pour les familles et les habitants. Ces moments permettent, autour des activités proposées, que les habitants se rencontrent, échangent, partagent.

## Temps périscolaires des jours d'école (accueils du matin et du soir, études, pause méridienne).

### Les horaires

Périscolaire matin : 7h00-8h30

Pause méridienne : 11h30-13h30

Périscolaire soir : 16h30-19h00

### Organisation des activités périscolaires, hors mercredi

L'organisation des activités périscolaires, les jours d'école, est fixée sur les mêmes bases que les activités du mercredi avec des objectifs identiques à l'exception de l'organisation de sorties de façon régulière.

Les activités périscolaires des jours d'école sont intégrées aux projets de cycle afin d'intégrer les enfants qui ne viennent pas nécessairement le mercredi.

Concernant les objectifs de la charte « Plan Mercredi », il est important de souligner que l'organisation des autres accueils périscolaires intègre les mêmes modalités que celles du mercredi.

#### *Fonctionnement concerté, transfert de responsabilité, transmission de l'information*

La base d'une complémentarité éducative solide s'appuie en premier lieu sur un fonctionnement concerté, notamment pour établir des procédures claires, dans le cadre des transferts d'enfants entre les structures (matin, midi, soir), de l'utilisation de locaux ou lieux communs, de la transmission des informations entre les équipes et également en direction des parents.

#### A titre d'exemples :

- Chaque enseignant dispose d'une feuille de pointage quotidien avec les présences prévisionnelles des enfants sur les temps d'accueil.
- Sur les temps de sortie de classe (midi et soir), la récupération des enfants se fait au niveau de la sortie de classe.
- Les règles établies pour les temps de récréation et les temps de jeu le midi ou l'utilisation des sanitaires sont identiques.
- Les équipes se transmettent les informations concernant les enfants et les familles (incident avec un enfant, enfant malade, difficultés sociales des parents, etc.)

## Participation financière

Les tarifs des familles sont calculés à partir du barème n°1 pour les jours scolaires et n°1 pour le mercredi, de la CAF de l'Oise. Chaque barème prend en compte les ressources annuelles des familles et le nombre d'enfants (1 à 4 et plus).

### Tarifs maximums : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

<i>Intitulé</i>	<i>Horaires du forfait</i>	<i>Tarif maximum en euro</i>
Périscolaire matin	7h00-8h30	1,93 € ,00 €
Pause méridienne – Restauration scolaire	11h30-13h30	1,61 € + 4,45 € (repas)
Périscolaire soir	16h30-19h00	3,22 € ,00 € ,00 €

### Tarifs maximums : Mercredi

<i>Intitulé</i>	<i>Horaires du forfait</i>	<i>Tarif maximum</i>
Mercredi sans repas	7h00-12h00 et 14h00-19h00	10,30 €

Mercredi avec repas	7h00-19h00	10,30 € + 4,45 € (repas)
Mercredi demi-journée sans repas	7h00-12h00 ou 14h00-19h00	5,15 €
Mercredi demi-journée avec repas		5,15 € + 4,45 € (repas)

## Les activités

### Types d'activités proposées aux enfants le mercredi

**L'activité « Projet »** : Elle s'inspire directement du projet d'animation de la structure, elle se construit autour d'un thème et aboutit à une production de la part des enfants. Elle sera valorisée lors des manifestations (exemple : fresque, danse, décors de spectacle, film, etc.)

Dans les activités « Projet » sont aussi comprises :

- Les activités sportives
- Les activités culturelles
- Les activités d'expression

**L'activité « Sortie »** : La sortie est un moyen de proposer aux enfants une activité exceptionnelle qui sort l'enfant de ses habitudes. A visée ludique, elle peut s'inscrire dans le cadre du projet d'animation de la structure mais aussi être simplement tournée vers le plaisir. L'activité pratiquée prendra en compte la saison, le temps de transport et aussi l'âge et les capacités des enfants. Elle est un moyen de se regrouper entre structures pour mutualiser les transports.

**L'activité « Inter centres »** : La journée ou demi-journée inter centres a pour objectif que des enfants de communes proches se rencontrent afin de les sortir du cadre relationnel habituel dans lequel ils se

trouvent (Ecole/Centre/Famille et parfois club ou activités en association). Le plus souvent à travers des jeux scénarisés en équipe, nous encourageons les enfants à se découvrir et à tisser des relations amicales.

**L'activité « Intervenant » :** La mise en place d'activités par un intervenant permet aux enfants de pratiquer une activité pour laquelle l'équipe en place n'est pas compétente ou diplômée. L'intervention va venir compléter un projet ou apporter une nouveauté (ex : intervenant sportif, intervenant culturel).

**Les manifestations ou évènementiels :** Les manifestations sont des moments indispensables à la vie d'une structure. Elles permettent à l'équipe de mettre en valeur les activités proposées dans le cadre du projet, des activités périscolaires.

## Plannings d'activités (exemple)

## Plannings d'activités Périscolaire



## Activités de septembre et octobre 2023

LUNDI Périscolaire matin	MARDI Périscolaire matin	JEUDI Périscolaire matin	VENDREDI Périscolaire matin
Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie	Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie	Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie	Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie
Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
Balle assise Ping-Pong Atelier créatif	Foot Thèque Atelier dessin	Atelier perles Balle américaine Atelier sportif	Devinettes Atelier sportif Jeux calmes
Goûter & atelier 16h30-17h00 Goûter 17h00-17h30 Aide aux devoirs ou atelier jeux sportifs	Goûter & atelier 16h30-17h00 Goûter 17h00-17h30 Atelier de création ou atelier jeux sportifs	Goûter & atelier 16h30-17h30 16h30-17h00 Goûter 17h00-17h30 Aide aux devoirs ou atelier jeux sportifs	Goûter & atelier 16h30-17h00 Goûter 17h00-17h30 Atelier de création ou atelier jeux sportifs
Périscolaire soir Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie	Périscolaire soir Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie	Périscolaire soir Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie	Périscolaire soir Jeux de société, jeux d'imitation, dessins et colorages, ateliers créatifs en autonomie



Les activités sont proposées au libre choix de participation des enfants



Informations-Réservations-Paiements en ligne sur le portail Familles



## Plannings d'activités Mercredi 6-12 ans



## Activité du mois de septembre 2023

Thème du projet d'animation : « Vivre Ensemble »

Mercredi 6 septembre Matin	Mercredi 13 septembre Matin	Mercredi 20 septembre Matin	Mercredi 27 septembre Matin
Atelier construction : finition des stands pour la Fête de l'Enfance du 16/09 Jeux collectifs	Atelier construction : finition des stands pour la Fête de l'Enfance du 16/09 Jeux collectifs	Atelier vidéo avec un intervenant : Projet clip Jeu collectif : la rivière	Atelier vidéo avec un intervenant : Projet clip Jeu sportif : la thèque
Repos	Repos	Repos	Repos
Après-midi Atelier créatif : patchwork Jeu sportif : balle assise « duo »	Après-midi Atelier créatif : patchwork Jeu de groupe : le repas des lapins	Après-midi Atelier créatif : patchwork Jeu sportif en équipes : la citadelle	Après-midi Atelier créatif : patchwork Jeu collectif et sportif : scoot-ball



Informations-Réservations-Paiements en ligne sur le portail familles



Axes du projet académique à prendre en compte dans le cadre des activités

Les échéances des nouveaux projets ayant été fixés sur la période 2022-2025 au niveau académique, il apparaît que deux axes prioritaires peuvent être dès à présent dégagés pour travailler des projets communs entre l'école et l'accueil de loisirs :

### **Améliorer l'identification et Renforcer l'accompagnement des élèves à besoin éducatif particulier :**

***Mise en Place d'une Communication Renforcée :*** Établir un canal de communication continu entre l'accueil de loisirs et l'école pour partager les informations relatives aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Cela permettrait une identification plus précoce des difficultés et besoins, en observant leur comportement, attention, langage et motricité pendant les activités de loisirs.

***Sensibilisation du Personnel :*** Organiser des sessions de formation conjointes pour le personnel de l'accueil de loisirs et de l'école, afin de mieux reconnaître les signes de besoins éducatifs particuliers et faciliter la coordination des actions.

***Rencontres Régulières :*** Instaurer des réunions régulières entre les équipes de l'accueil de loisirs et de l'école pour évaluer les progrès des enfants et identifier les besoins. Cela favorisera une meilleure compréhension des problématiques de chaque enfant.

***Coordination des Plans d'Accompagnement :*** Établir une base de données partagée pour suivre et évaluer les aménagements pédagogiques tels que les PAP, PAI, et PPS. Cette base aiderait à suivre la progression des élèves entre l'école et l'accueil de loisirs.

***Inclusion Renforcée :*** Développer des activités conjointes entre l'accueil de loisirs et l'école, en particulier pour les élèves à besoins éducatifs particuliers. Encourager l'intégration des élèves dans des groupes mixtes lors d'activités de loisirs pour favoriser l'autonomie et la socialisation.

***Évaluation et Ajustement Continu :*** Mettre en place un mécanisme d'évaluation continue des aménagements pédagogiques, en veillant à réajuster ces aménagements en fonction des progrès des élèves, que ce soit à l'école ou à l'accueil de loisirs.

***L'égalité filles-garçons :*** Ce sujet est particulièrement propice à la mise en place d'activités et de projet communs entre les établissements. Le travail autour de cet axe doit s'appuyer sur une réflexion plus approfondie du comité de pilotage afin de définir les contours des actions à mettre place.

### **Renforcer la prévention et la lutte contre le harcèlement et contre toutes les formes de discrimination.**

**Non au harcèlement :** Coordonner avec l'école pour promouvoir la participation des enfants au concours "Non au Harcèlement". Organiser des activités spécifiques au sein de l'accueil de loisirs pour préparer et sensibiliser les enfants à ce concours.

**Égalité Filles/Garçons :** Collaborer avec l'école pour promouvoir l'égalité entre filles et garçons et lutter contre les stéréotypes de genre. Organiser des ateliers conjoints pour sensibiliser les enfants à ces questions et mettre en place des activités qui renforcent l'égalité.

## Modalité de participation des enfants selon les activités

Les modalités de participation des enfants sont différentes selon les types de temps d'activités et les modalités de fonctionnement de la structure.

Les modalités de participation sont données à titre indicatif et ne sont pas contraignantes, ni aux capacités de l'enfant, ni à sa sécurité, ni à l'intérêt collectif.

### Les temps d'activité libre

L'enfant a libre choix de ses activités, il peut changer quand il le souhaite et aller et venir dans les espaces qui sont à sa disposition.

### Les temps d'activité encadrée

L'enfant est encouragé à participer à l'activité proposée par l'animateur et à la terminer. Il peut aussi demander à faire autre chose que ce qui est prévu dans la mesure où il prend la peine de tester ce qui est en place.

### Prise en compte des suggestions de l'enfant

Les demandes des enfants sont prises en compte dans les temps de bilan et de discussions avec les animateurs. La prise en compte de ces demandes est faite avec discernement afin de conserver un équilibre entre ce que les enfants souhaitent faire et qu'ils connaissent et ce qu'ils sont amenés à découvrir dans le cadre des propositions des animateurs.

### Sortie, activités limitées en place

La participation aux activités pour lesquelles les places sont limitées est soumise à des critères permettant de favoriser les enfants qui participent plus régulièrement aux activités de la structure. Les critères sont consignés dans le règlement intérieur, signé par les familles en début d'année.

### Intervenants assurant la prise en charge des activités :

L'équipe de l'accueil de loisirs assure l'encadrement des enfants. L'équipe est déclarée sur TAM ainsi que les intervenants extérieurs susceptibles de proposer des activités aux enfants.

### Articulation du Plan mercredi avec les éventuels dispositifs existants :

- Contrat Territorial Global (CTG)

Signataire(s) du projet : N. Poullet, Maire -

Le Maire :

Date : 19 Septembre 2025.

